

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-041

Objet : Approbation du compte rendu de séance de Comité syndical du 08 juillet 2021.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<u>Sont présents :</u> M. Pierre-Édouard EON Mme Marie-Christine CAVECCHI M. Mickaël DECLERCK M. Cédric SABOURET M. Olivier ANTJ	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CC Haut Val d'Oise
- 5 OCT. 2021		
Date d'affichage :	<u>Est excusé et suppléé :</u> M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
26 OCT. 2021		
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u> Mme Christiane AKNOUCHE M. Éric BAERT M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Jean-Pierre DORE M. Pierre BARROS	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTJ Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
26 OCT. 2021		
Publication ou notification :	<u>Sont absents :</u> M. Thomas VATEL M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Parisis
26 OCT. 2021		
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

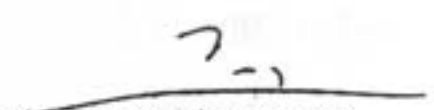
*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-041,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte le compte rendu de séance du Comité Syndical du 08 juillet 2021.

Le Président




Monsieur Pierre Édouard EON
Syndicat Mixte Oise
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-042

Objet : Election du Président du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTJ	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTJ
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L. 5721 et L. 5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 21-042,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT l'article 7.1 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique, indiquant que le Président est élu par le Comité syndical, en son sein, pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT l'article 6.1 et l'annexe 6.2 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique relatif à la répartition des voix des membres du Comité syndical ;

Madame CAVECCHI, Présidente de séance, intervient pour connaître le ou les candidats pour occuper cette fonction.

Monsieur Pierre-Edouard EON propose sa candidature et expose ses motivations.

Sur proposition d'un de ses membres, le Comité syndical retient à l'unanimité que l'élection du Président s'effectue à main levée ;

Le Comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

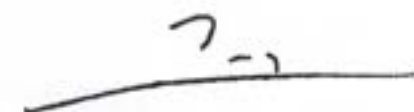
Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.
Votants : 11 délégués représentant 93 voix.
Suffrages exprimés : 93 voix exprimées.
NPPV : Pierre-Edouard EON représentant 10 voix

Monsieur Pierre-Edouard EON obtient 93 voix.

La Présidente de séance déclare Monsieur Pierre-Edouard EON élu Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique à l'unanimité des suffrages exprimés.

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-043

Objet : Election des membres du Bureau (Vice-présidents).

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L. 5721 et L. 5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-043,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT l'article 8.1 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique, indiquant que les Vice-présidents siégeant au sein du Bureau sont élus par le Comité syndical, en son sein, pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT l'article 6.1 et l'annexe 6.2 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique relatif à la répartition des voix des membres du comité syndical ;

CONSIDERANT les candidatures en qualité de Vice-présidents de Val d'Oise Numérique, de :

- Monsieur Julien BACHARD
- Monsieur Eric BAERT
- Madame Christiane AKNOUCHE

Sur proposition d'un de ses membres, le Comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des Vice-présidents s'effectue à main levée.

Le Comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.

Votants : 12 délégués représentant 103 voix.

Suffrages exprimés : 103 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 103 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

DESIGNE les trois Vice-présidents qui siègeront au sein du Bureau avec le Président du syndicat :

- Monsieur Julien BACHARD
- Monsieur Eric BAERT
- Madame Christiane AKNOUCHE

APPROUVE la composition du Bureau définie comme suit :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| - Monsieur Pierre-Edouard EON | Président |
| - Monsieur Julien BACHARD | Vice-Président |
| - Monsieur Eric BAERT | Vice-Président |
| - Madame Christiane AKNOUCHE | Vice-Présidente |

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-044

Objet : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu le Code des Marchés Publics et, particulièrement les articles 22-1-5 et 28,
Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération 15-019 du 2 juillet 2015 relative au recours à une délégation de service public,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-044,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT les candidatures en qualité de représentants de Val d'Oise Numérique, de :

- M. Philippe HOUDAILLE, Mme Christiane AKNOUCHE, M. Stanislas BARTHELEMI (titulaires)
- M. Jean-Pierre DORE, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Olivier ANTY (suppléants)

CONSIDERANT la proposition de représentation d'associations locales par :

- M. Christian DONDRILLE Président de l'association THD Pays de France
- M. Julien TANG Président de l'association Vexin Numérique

CONSIDERANT la proposition du Président du Syndicat de désigner Monsieur Eric BAERT pour le représenter,

Sur proposition d'un de ses membres, le Comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.

Votants : 12 délégués représentant 103 voix.

Suffrages exprimés : 103 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 103 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

DIT que le représentant du Président au sein de la CCSPL est :

- Monsieur Eric BAERT

DESIGNE les représentants du Comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de titulaires :

- M. Philippe HOUDAILLE
- Mme Christiane AKNOUCHE
- M. Stanislas BARTHELEMI

DESIGNE les représentants du Comité syndical au sein de la CCSPL en qualité de suppléants :

- M. Jean-Pierre DORE
- Mme Marie-Christine CAVECCHI
- M. Olivier ANTY

APPROUVE la proposition de représentation d'associations locales par :

- M. Christian DONDRILLE Président de l'association THD Pays de France
- M. Julien TANG Président de l'association Vexin Numérique

APPROUVE la composition de la CCSPL définie comme suit :

- le Président du Syndicat ou son représentant dûment désigné
- M. Philippe HOUDAILLE suppléant : M. Jean-Pierre DORE
- Mme Christiane AKNOUCHE suppléant : Mme Marie-Christine CAVECCHI
- M. Stanislas BARTHELEMI suppléant : M. Olivier ANTY
- M. Christian DONDRILLE Président de l'association THD Pays de France
- M. Julien TANG Président de l'association Vexin Numérique

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président




Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Outils
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-045

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L. 5721, L. 5722 et L. 1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-045,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres titulaires de la CAO, de :

- M. Cédric SABOURET, M. Eric BAERT, M. Jean-Pierre DORE, Mme Christiane AKNOUCHE,
M. Philippe HOUDAILLE

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres suppléants de la CAO, de :

- M. Philippe VANDEPUTTE, M. Matthieu LAURENT, Mme Sarah MOINE, Mme Nadine CALVES,
M. Nicolas BARBELANE

CONSIDERANT la proposition du Président de désigner M. Michaël DECLERCK pour le représenter,

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'effectue à main levée ;

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.

Votants : 12 délégués représentant 103 voix.

Suffrages exprimés : 103 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 103 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

DIT que le représentant du Président au sein de la Commission d'Appel d'Offres est :

- M. Michaël DECLERCK

APPROUVE la désignation de cinq membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Cédric SABOURET
- M. Eric BAERT
- M. Jean-Pierre DORE
- Mme Christiane AKNOUCHE
- M. Philippe HOUDAILLE

et la désignation de cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Philippe VANDEPUTTE
- M. Matthieu LAURENT
- Mme Sarah MOINE
- Mme Nadine CALVES
- M. Nicolas BARBELANE

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-046

Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	Sont présents :	
- 5 OCT. 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	Est excusé et suppléé :	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	Ont donné pouvoir :	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	Sont absents :	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-046,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| - Mme Marie-Christine CAVECCHI | - M. Eric BAERT |
| - M. Julien BACHARD | - M. Cédric SABOURET |
| - M. Jean-Pierre DORE | |

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - M. Michaël DECLERCK | - M. Matthieu LAURENT |
| - Mme Christiane AKNOUCHE | - M. Philippe VANDEPUTTE |
| - M. Jean-Christophe POULET | |

Sur proposition d'un de ses membres, le Comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public s'effectue à main levée ;

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :
Nombre d'inscrits : 15 représentant 120 voix.
Votants : 12 délégués représentant 103 voix.
Suffrages exprimés : 103 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 103 voix, l'unanimité.

Vu les résultats du scrutin :

RAPPELLE que la Commission de Délégation de Service Public, en charge d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres, est présidée par le Président du syndicat mixte ou son représentant dûment mandaté ;

APPROUVE la désignation de cinq membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| - Mme Marie-Christine CAVECCHI | - M. Eric BAERT |
| - M. Julien BACHARD | - M. Cédric SABOURET |
| - M. Jean-Pierre DORE | |

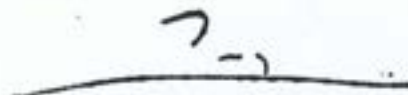
Et la désignation de cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - M. Michaël DECLERCK | - M. Matthieu LAURENT |
| - Mme Christiane AKNOUCHE | - M. Philippe VANDEPUTTE |
| - M. Jean-Christophe POULET | |

PRECISE que le comptable du syndicat mixte, un représentant du Ministre chargé de la concurrence et le Directeur général du syndicat mixte siègent également à la commission avec voix consultative ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-047

Objet : Désignation des représentants titulaires et suppléants de Val d'Oise Numérique au sein des instances de divers organismes (AVICCA, FNCCR, GIP Maximilien, Association Communauté CapDémat, Syndicat Mixte Yvelines Numériques).

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-047,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE pour représenter le Syndicat au sein des instances des organismes :

AVICCA

Titulaire : M. Pierre-Edouard EON Suppléant : M. Julien BACHARD

FNCCR

Titulaire : M. Pierre-Edouard EON Suppléant : M. Jean-Pierre DORE

GIP MAXIMILIEN

Titulaire : M. Pierre-Edouard EON Suppléant : M. Philippe HOUDAILLE

Association Communauté CapDémat

Titulaire : M. Pierre-Edouard EON Suppléant : M. Matthieu LAURENT

Syndicat Mixte Yvelines Numériques

Titulaire : M. Pierre-Edouard EON Suppléant : M. Eric BAERT

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

26 OCT. 2021

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-048

Objet : Décision modificative n° 1 au budget principal 2021.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L. 5721 et L. 5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n°21-048,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOpte par chapitres le projet de décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 relatif au syndicat ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-049

Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 Million d'euros auprès de la Banque Postale.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DÉCLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique et ses annexes financières,
Vu la délibération 17-029 du 15 décembre 2017 relative à la création d'une ligne de trésorerie,
Vu le rapport n°21-049,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à renouveler auprès de la Banque Postale la ligne de trésorerie par tirages ouverte le 28 septembre 2018 pour un montant maximum de 1 000 000 € et aux caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 000 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	0.280% l'an
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	le 03 Décembre 2021
Garantie	Néant
Commission d'engagement	500.00 EUR, soit 0.050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.00% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00% 0.05% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00% 0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 75.00% 0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75.00% et inférieur à 100.00% Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.

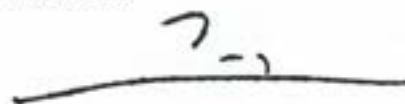
	<p>Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1. Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.</p> <p>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p>
--	---

PRECISE la mention suivante figurant au contrat :

"Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet."

CHARGE le Président, le Directeur général et le Payeur départemental, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-050

Objet : Adhésion au Syndicat de la commune de Bezons en qualité de membre associé.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : - 5 OCT. 2021	M. Pierre-Édouard EON Mme Marie-Christine CAVECCHI M. Mickaël DECLERCK M. Cédric SABOURET	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage : 26 OCT. 2021	M. Olivier ANTY <u>Est excusé et suppléé :</u> M. Julien BACHARD	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire : 26 OCT. 2021	<u>Ont donné pouvoir :</u> Mme Christiane AKNOUCHE M. Éric BAERT M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Jean-Pierre DORE M. Pierre BARROS	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
Publication ou notification : 26 OCT. 2021	<u>Sont absents :</u> M. Thomas VATEL M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération n°2021_084 de la commune de Bezons du 30 septembre 2021,
Vu le rapport n°21-050,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Bezons en qualité de membre associé ;

MODIFIE les statuts de Val d'Oise Numérique en son article 1 "composition et dénomination" qui est désormais ainsi rédigé :

Article 1 - Composition et dénomination

En application des dispositions des articles L 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), un syndicat mixte ouvert est constitué des collectivités et établissements publics territoriaux suivants :

- le Département du Val d'Oise (CD VO)
- la Communauté de communes Carnelle - Pays de France (CCCPF)
- la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)
- la Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
- la Communauté de communes du Haut Val-d'Oise (CCHVO)
- la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC)
- la Communauté de communes Vexin - Val de Seine (CCVVS)
- la Communauté d'agglomération Val Parisis (CAVP)
- la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (CAPV)
- la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France (CARPF)

Le Département du Val d'Oise transfère à compter du 30 avril 2017 sa compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du 30 septembre 2017 de son assemblée et à la délibération du 6 mars 2017 de sa commission permanente.

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale transfèrent leurs compétences au Syndicat au titre des compétences générales telles que mentionnées à l'article 2.1 pour le compte des communes valdoisiennes de leur périmètre ayant transféré cette compétence au niveau intercommunal.

Statut de membres associés

Des membres associés peuvent participer aux travaux du syndicat et de ses différents organes dans des conditions qui seront déterminées dans le règlement intérieur ou par délibération cadre. Il peut s'agir de personnes publiques comme de personnes privées ayant un intérêt à l'aménagement numérique.

Peuvent être associés aux travaux du syndicat des structures ayant un intérêt particulier dans la mise en œuvre du SDAN VO et l'aménagement numérique des territoires, que cet intérêt soit direct ou indirect.

Ayant alors un rôle exclusivement consultatif, elles peuvent conventionner, si il s'agit de personnes publiques, avec le Syndicat et participer à ses dépenses d'investissements et bénéficier de ses services

Les membres associés peuvent bénéficier des services de la Centrale d'Achat du Syndicat selon les modalités d'adhésion et les conditions générales de recours.

Membres associés :

- la Commune de Pontoise
- le Syndicat mixte Seine et Yvelines Numérique
- la Commune d'Osny
- la Commune d'Eragny-sur-Oise
- la Région Ile de France
- CY Cergy Paris Université
- la Commune de Bezons

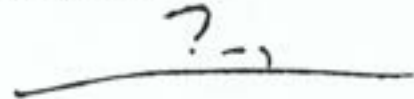
Dénomination

Le syndicat prend la dénomination de "Val d'Oise Numérique", marque déposée à l'INPI et propriété du Conseil départemental du Val d'Oise qui en permet l'usage exclusif pour le Syndicat.

PRECISE que l'article 6.1 desdits statuts, relatif au nombre total des droits de vote et à leur répartition entre les membres, n'est pas modifié ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-051

Objet : Convention avec la commune d'Ecouen pour la mise en œuvre d'actions de formations au sein du Hub Numérique Nikola Tesla.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : - 5 OCT. 2021	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DÉCLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage : 26 OCT. 2021	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire : 26 OCT. 2021	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification : 26 OCT. 2021	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-051,*

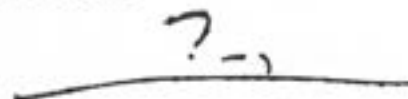
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat avec la commune d'Ecouen pour la mise en œuvre d'actions de formations au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président





Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouen
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-052

Objet : Convention avec la commune de Garges-lès-Gonesse pour la mise en œuvre d'actions de formations au sein du Hub Numérique Nikola Tesla.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L. 5721 et L. 5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu le rapport n° 21-052,

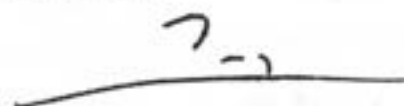
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention cadre de partenariat avec la commune de Garges-lès-Gonesse pour la mise en œuvre d'actions de formations au sein du Hub Numérique Nikola Tesla ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique



Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-053

Objet : Soutien financier à la commune de Bezons relatif au développement d'usages numériques pédagogiques innovants dans les écoles élémentaires.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DÉCLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°21-053,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec la commune de Bezons pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention à la commune de Bezons plafonnée à 30 000 € ;

PRECISE que la subvention accordée ne pourra excéder :

- 50% maximum du coût des équipements et outils numériques intégrés au projet,
- 20% maximum du coût des infrastructures concourant, le cas échéant, au bon fonctionnement desdits équipements incluant le câblage ;

DIT qu'une commission d'évaluation, associant l'ensemble de parties concernées par le projet dont les équipes pédagogiques et les services de l'inspection académique, sera mise en place dans le but d'identifier les bonnes pratiques ayant permis de développer les usages numériques et d'évaluer l'intérêt des cas d'usages développés afin de dégager d'éventuelles pistes d'amélioration ;

PRECISE que le reliquat à charge de la commune de Bezons ne pourra être inférieur à 20% après versement de la subvention de Val d'Oise Numérique ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-054A

Objet : Soutien financier à la commune de Taverny pour la création d'une Micro-Folie.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DECLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L. 5721 et L. 5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 21-054,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec la commune de Taverny pour l'accompagnement au développement des usages numériques et la mise en œuvre du projet Micro-Folie en partenariat avec La Villette ;

APPROUVE une subvention à la commune de Taverny d'un montant maximum de 20 000 €, ne pouvant excéder 50% des dépenses d'investissement, pour le financement des investissements portant sur l'implantation d'une Micro-Folie ;

PRECISE que la subvention est conditionnée à la présentation par la commune de Taverny du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération, incluant le montant des subventions versées par les différents financeurs et les preuves de l'intégration du logo de Val d'Oise Numérique à l'ensemble des supports de communication et, le cas échéant, de tous supports faisant référence au cofinancement du projet ;

PRECISE que le reliquat à charge de la commune ne pourra être inférieur à 20% du coût total du projet après versement des subventions publiques dont celle de Val d'Oise Numérique, agissant comme cofinancier de dernier ressort ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N° 21-054B

Objet : Soutien financier à la commune de Bessancourt pour la création d'une Micro-Folie.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation : - 5 OCT. 2021	M. Pierre-Édouard EON Mme Marie-Christine CAVECCHI M. Mickaël DECLERCK M. Cédric SABOURET	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage : 26 OCT. 2021	M. Olivier ANTY <u>Est excusé et suppléé :</u> M. Julien BACHARD	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire : 26 OCT. 2021	<u>Ont donné pouvoir :</u> Mme Christiane AKNOUCHE M. Éric BAERT M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Jean-Pierre DORE M. Pierre BARROS	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
Publication ou notification : 26 OCT. 2021	<u>Sont absents :</u> M. Thomas VATEL M. Yves CITERNE M. Jean-Christophe POULET	Délégué du Département du Val d'Oise Délégué de la CA Plaine Vallée Délégué de la CA Val Paris
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L. 5721 et L. 5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 21-054,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement avec la commune de Bessancourt pour l'accompagnement au développement des usages numériques et la mise en œuvre du projet Micro-Folie en partenariat avec La Villette ;

APPROUVE une subvention à la commune de Bessancourt d'un montant maximum de 15 000 €, ne pouvant excéder 50% des dépenses d'investissement, pour le financement des investissements portant sur l'implantation d'une Micro-Folie ;

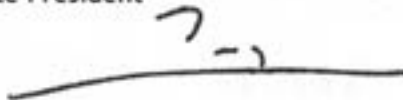
PRECISE que la subvention est conditionnée à la présentation par la commune de Bessancourt du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération, incluant le montant des subventions versées par les différents financeurs et les preuves de l'intégration du logo de Val d'Oise Numérique à l'ensemble des supports de communication et, le cas échéant, de tous supports faisant référence au cofinancement du projet ;

PRECISE que le reliquat à charge de la commune ne pourra être inférieur à 20% du coût total du projet après versement des subventions publiques dont celle de Val d'Oise Numérique, agissant comme cofinancier de dernier ressort ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Comité syndical du 13 octobre 2021

DELIBERATION N°21-055

Objet : Convention de partenariat pour la dotation de soutien à l'investissement local de l'Etat portant sur le projet de Micro-Folie Itinérante.

Le treize octobre deux mille vingt et un à quinze heures quarante-cinq, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
- 5 OCT. 2021	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Mickaël DÉCLERCK	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Cédric SABOURET	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
26 OCT. 2021	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Julien BACHARD	Délégué du Département du Val d'Oise a été suppléé par Mme MOINE
Acte rendu exécutoire :	<u>Ont donné pouvoir :</u>	
26 OCT. 2021	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a donné pouvoir à M. ANTY
	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a donné pouvoir à M. DECLERCK
Publication ou notification :	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts a donné pouvoir à M. EON
26 OCT. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre a donné pouvoir à Mme MOINE
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine a donné pouvoir à Mme CAVECCHI
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. BARBELANE, qui a donné pouvoir à M. SABOURET
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Thomas VATEL	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération 21-019 du 9 avril 2021,
Vu le rapport n°21-055,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de l'information faite sur l'Appel à projets 2021 pour l'accélération du déploiement des Micro-Folies en Ile de France ;

APPROUVE le plan de financement du projet, dont la subvention en investissement prévisionnelle à hauteur de 100 234 euros ;

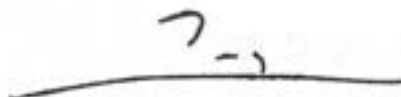
APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le syndicat, les collectivités éligibles et l'État ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

AUTORISE la demande de subvention ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

